

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 5 août 2024 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

0936



2024-152
N° de résolution
ou annotation

2024-153

2024-154

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2024 ET DE L'AJOURNEMENT DU 3 JUILLET 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2024 et de son ajournement du 3 juillet 2024 soient par la présente acceptés et signés séances tenantes par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Catherine Lemelin fait part à la population des besoins en bénévolat au Festival du Bûcheux et invite la population à s'impliquer auprès d'un comité.

M. Louis-Georges Bérubé demande au conseil municipal d'inclure l'entretien hivernal des deux rues privées de la Plage du Sault dans son contrat, avec acceptation de compensation supplémentaire sur le compte de taxes des citoyens concernés.

5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS

5.1. DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité d'Upton, par la résolution #2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec (ci-après la SQ);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la SQ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

ATTENDU QUE le taux de taxes de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise de compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault



N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Pamphile appuie la demande de la municipalité d'Upton à savoir :

- De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de recevoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- De transmettre la présente résolution aux instances suivantes :
 - Ministère des Affaires municipales
 - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - Commission de la protection du territoire agricole du Québec
 - Au député de Montmagny-L'Islet, monsieur Mathieu Rivest
 - À la MRC de L'Islet
 - À la Fédération québécoise des municipalités du Québec
 - À l'Union des municipalités du Québec

5.2. AUTORISATION PARTICIPATION – COLLOQUE DE ZONE BEAUCE-CÔTE-SUD

2024-155

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anciault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la directrice générale ou son adjointe soit autorisée à participer au Colloque de zone Beauce-Côte-Sud qui aura lieu les 11 et 12 septembre prochain à Lac-Etchemin, au coût de 160\$ + taxes, en plus des frais inhérents.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2024-003 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #2016-321 ET 2020-003

Monsieur le conseiller Richard Côté donne, par la présente, avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #2024-003 concernant la prévention des incendies, et que ledit règlement abrogera par le fait même les règlements #2016-321 et 2020-003.

6.2. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2024-003 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #2016-321 ET 2020-003

2024-156

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de règlement #2024-003 concernant la prévention des incendies et abrogeant les règlements #2016-321 et 2020-003 soit par la présente déposé.

6.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2024-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2023-002 POUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC

Madame la conseillère Francine Couette donne, par la présente, avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #2024-004 modifiant le règlement #2023-002 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec, dans le but de modifier le terme du crédit de taxes foncières de 7 500\$ pour une durée de 10 ans à une durée de 30 ans, dans le but de concrétiser le projet de construction de la Phase 3 des Habitations St-Pamphile.



N° de résolution
ou annotation

2024-158

7. TRANSPORT

7.1. CONFIRMATION DURÉE CONTRAT – ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un cautionnement sur 3 ans lors de son appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres pour une période de 3 ans et pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE, tel que sur la résolution #2024-129, la municipalité demandait à l'entrepreneur retenu, Entreprises Denis Leblanc, de fournir une caution supplémentaire de 15% du total du contrat pour les deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'Entreprises Denis Leblanc n'a pas fourni le cautionnement pour les deux années supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile confirme l'octroi du contrat d'entretien de chemins d'hiver à Entreprises Denis Leblanc pour une période de 3 ans, soit pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

7.2. CONFIRMATION D'AIDE FINANCIÈRE – PAVL PPA-CE 2024-2027

M. le maire informe la population que la municipalité recevra une aide financière de 30 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, dans le volet Programme particulier d'amélioration – Circonscription électorale pour la période 2024-2027, dans le but d'aider au financement des travaux de réfection des rues St-Michel, St-François et du rang des Moreau.

7.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pamphile a confié à Transport Adapté L'Islet-Sud, organisme délégué, organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2006 pour la gestion du service ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pamphile a adopté la grille tarifaire 2024 par la résolution numéro #2024-098 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pamphile a adopté les prévisions budgétaires 2024 par la résolution numéro #2023-235 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pamphile a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024, par la résolution #2024-139 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pamphile a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la Ville de Saint-Pamphile prévoit contribuer, en 2024, pour une somme de 23 883.57\$;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, 12 004 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 12 000 déplacements en 2024.



N° de résolution
ou annotation

2024-159

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions budgétaires de l'organisme, les frais d'exploitation estimés au 31 décembre 2024 représentent 253 600\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pamphile est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Ville de Saint-Pamphile de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 106 665.00\$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024.

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Saint-Pamphile à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la mesure des boues de ses étangs toutes les 5 années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la mesure des boues de ses étangs dans le but de finaliser la Description d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (DOMAEU);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à quelques compagnies afin d'obtenir un prix pour les services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile retienne la proposition de Nordikeau au coût de 3 300\$ + taxes, et que lesdits travaux se réaliseront au printemps 2025.

8.2. VERSEMENT QUOTE-PART – RIGDLS



N° de résolution
ou annotation

2024-161

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile accepte que le paiement de la quote-part de la Régie intermunicipale de gestion des déchets L'Islet-Sud pour l'année 2025 et les années subséquentes soit versées mensuellement.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1. RÉSOLUTION – PROJET DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE L'ISLET, DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE LA POCATIERE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-GABRIEL-LALLEMANT ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACOME

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office régional d'habitation de L'Islet, l'Office d'habitation du Kamouraska Est, l'Office municipal d'habitation de la Ville de La Pocatière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gabriel-Lallemant et l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Kamouraska, de la Municipalité de L'Islet, de la Municipalité de Mont-Carmel, de la Municipalité de Saint-Adalbert, de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, de la Municipalité de Saint-Aubert, de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de la Paroisse de Sainte-Louise, de la Municipalité de Sainte-Perpétue, de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, de la Municipalité de Saint-Pacôme, de la Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri, de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, de la Municipalité de Tourville, de la Ville de La Pocatière, de la Ville de Saint-Pamphile et de la Ville de Saint-Pascal leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office régional d'habitation de L'Islet, à l'Office d'habitation du Kamouraska Est, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de La Pocatière, à l'Office municipal d'habitation de Saint-Gabriel-Lallemant et à l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité de Kamouraska, de la Municipalité de L'Islet, de la Municipalité de Mont-Carmel, de la Municipalité de Saint-Adalbert, de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, de la Municipalité de Saint-Aubert, de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de la Paroisse de Sainte-Louise, de la Municipalité de Sainte-Perpétue, de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, de la Municipalité de Saint-Pacôme, de la Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri, de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, de la Municipalité de Tourville, de la Ville de La Pocatière, de la Ville de Saint-Pamphile et de la Ville de Saint-Pascal;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la VILLE DE SAINT-PAMPHILE d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :La conseillère Marlène Bourgault



N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office régional d'habitation de L'Islet, de l'Office d'habitation du Kamouraska Est, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de La Pocatière, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Gabriel-Lallemand et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme.

9.2. BUDGET RÉVISÉ 2024 – OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION

2024-162

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile accepte le budget révisé 2024 de l'Office régional d'habitation.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. AUTORISATION DÉPENSE - ABRI SOLAIRE

2024-163

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pamphile a reçu une confirmation de subvention d'un montant de 71 652\$ par le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé dans le cadre du PRIMA mettait en priorité l'asphalte du stationnement de la Place de la Fraternité, la construction d'une piste de danse en béton devant la scène extérieure ainsi que l'acquisition et/ou la construction d'un abri solaire dans le même parc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a demandé des offres sur invitation à trois entreprises pour la fourniture d'un abri solaire de type toile tendue :

SIMEXCO	22 509.26\$ + taxes
TECHSPORT	29 205.00\$ + taxes
TESSIER RÉCRÉO-PARC	30 376.00\$ + taxes

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne s'engageait à retenir ni la plus basse ni quelconque des soumissions qui lui étaient soumises;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est appuyée sur la qualité du produit, l'entretien, la méthode d'installation et de désinstallation des toiles ainsi que les garanties pour faire leur choix,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Ville de Saint-Pamphile retienne la proposition de TECHSPORT au coût de 29 205.00\$ + taxes, comprenant la livraison et l'installation.

10.2. FORMATIONS EXIGÉES EMPLOYÉS DE LA PISCINE – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT AUX PARENTS

2024-164

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre dans le domaine aquatique et la volonté de jeunes de L'Islet-Sud à suivre les formations nécessaires pour devenir surveillant-sauveteur et moniteur,

CONSIDÉRANT QUE les formations Croix de bronze, Moniteur en natation et Sauveteur national se donnent à l'extérieur de la municipalité et de la MRC, soit à Montmagny ou à La Pocatière;



N° de résolution
ou annotation

2024-165

CONSIDÉRANT QUE la formation de Premiers soins généraux se donne dans la municipalité de Saint-Pamphile,

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile rembourse les frais de déplacement pour les cours de Croix de bronze, Moniteur en natation et Sauveteur national uniquement;

QUE la Ville de Saint-Pamphile rembourse lesdits frais de déplacement sur preuve de réussite au cours;

QUE, pour recevoir un remboursement, le jeune doit être déjà à l'emploi de la municipalité, ou être engagé par la municipalité l'été suivant la réussite du cours;

QUE, pour recevoir un remboursement, le jeune doit être citoyen de L'Islet-Sud, soit de St-Adalbert, Ste-Félicité, St-Marcel, St-Omer, St-Pamphile, Ste-Perpétue ou Tourville;

QUE la présente décision soit rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

10.3. DEMANDE D'AIDE – PROJECTION DE FILM

CONDIDÉRANT QUE le Centre Socioculturel Gérard-Ouellet opère un petit cinéma dans l'auditorium de l'école secondaire La Rencontre;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la projection des films augmentent sans cesse et que les revenus sont limités;

CONSIDÉRANT QUE la projection de films à St-Pamphile est en péril;

CONDISÉRANT QUE, pour la période de projection 2023-2024, la moyenne de participation a été de 23 personnes, allant de 5 à 58 personnes par représentation, pour un total de 445 entrées;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile offre une aide financière d'un montant de 1 200\$ au Centre Socioculturel Gérard-Ouellet afin d'assurer la pérennité de cette activité dans la municipalité.

10.4. DÉDOMMAGEMENT – MURALE COLLECTIVE POST-PANDÉMIE NOUVEAUX SENTIERS

2024-166

CONDIDÉRANT QUE l'organisme des Nouveaux Sentiers avaient mené un projet de murale collective post-pandémie dans la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite des travaux de réaménagement des bureaux municipaux, la municipalité a dû mettre une porte de sortie d'urgence à l'endroit où était située ladite murale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile offre un montant de 1 500\$ à l'organisme des Nouveaux Sentiers en guise de dédommagement pour la démolition de ladite murale.



N° de résolution
ou annotation

2024-168

2024-169

2024-170

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anciault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport sur l'émission des permis suivants, pour la période de juillet 2024, soit par la présente accepté :

Salon de quilles St-Pamphile inc.	483, Principale
Daniel Lagacé	77, route Elgin Sud
Isabelle Deschênes	2580, rang Double
Carl Pouliot	34, rue Alexandre
Élisabeth Lamarche	365, rang Simple
Jimmy Chouinard	673, Elgin Sud
Marc-Antoine Abran	240, rang des Gagnon
Nicolas Chouinard-Vaillancourt	950, Elgin Sud

11.2. VENTE DE TERRAIN – JOCELYN PELLETIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de St-Pamphile accepte de vendre le terrain du 127, rue du Parc, étant le lot 5 867 703, à M. Jocelyn Pelletier à la condition suivante :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 4 400\$ plus les taxes applicables.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente.

12. FINANCES

12.1. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anciault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de juillet 2024 au montant de 155 071.83\$ et les achats figurants sur la carte VISA pour le mois de juin 2024 au montant de 882.10\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

13. CORRESPONDANCES

13.1. DEMANDE D'ASPHALTE RECYCLÉ – LES DÉFRICHEURS L'ISLET-SUD

Monsieur le maire fait part à la population de la demande de l'organisme Les Défricheurs L'Islet-Sud d'obtenir de l'asphalte recyclée, mais le conseil refuse de répondre à la demande dans l'affirmative.

13.2. DEMANDE D'APPUI – LE HAVRE DES FEMMES

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile fournisse une lettre d'appui au Havre des Femmes pour soutenir leur mission.



N° de résolution
ou annotation

2024-171

13.3. INVITATION COLLOQUE BEAUCE-CÔTE DU SUD DE L'ADMQ

Point annulé.

13.4. INVITATION À L'OUVERTURE OFFICIELLE – FIN DES TRAVAUX DU MARCHÉ TRADITION

Monsieur le maire fait part à la population de l'invitation à l'ouverture officielle à la suite de la fin des travaux du Marché Tradition.

13.5. INVITATION – JOURNÉE PORTES OUVERTES ALPHIS

Monsieur le maire fait part à la population de l'invitation à la journée portes ouvertes de l'ALPHIS dans leur nouveau local rénové à Tourville.

13.6. DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES LIEUX – PERMIS D'ALCOOL FESTIVAL DU BÛCHEUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile permette au Festival du Bûcheux d'utiliser les lieux décrits lors de la demande de permis d'alcool du 22 au 25 août 2024.

13.7. INVITATION À PARTICIPER À LA PARADE – FESTIVAL DU BÛCHEUX

Monsieur le maire fait part à la population de l'invitation à la 42^e édition du défilé du Festival du Bûcheux.

13.8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MAISON HANTÉE – LES NOUVEAUX SENTIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile participe financièrement au projet de maison hantée de l'organisme Nouveaux Sentiers pour l'édition 2025 à raison de 100\$.

13.9. INVITATION À L'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 42^E ÉDITION DU FESTIVAL DU BÛCHEUX

Monsieur le maire fait part à la population de l'invitation à l'ouverture officielle du Festival du Bûcheux, et confirme sa présence pour représenter la Ville par le fait même.

14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS


Chacun des élus communique de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :
ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit close. Il est 20 : 45.


Mario Leblanc, maire


Alexandra Dupont, directrice générale